

# VIANDE ET ENVIRONNEMENT : DÉFENDONS NOTRE MODÈLE !

**L**a colère des agriculteurs de ce début d'année doit conduire chacun d'entre nous à prendre la mesure de la réalité du monde agricole. Un monde verrouillé par les normes, en proie à des difficultés économiques et accusé par certains militants zélés de ne pas tenir compte de la protection de l'environnement. Un constat aberrant quand on sait que ce n'est pas l'impératif environnemental qui est aujourd'hui le principal sujet de crispation, mais la contrainte qu'il induit et les conséquences qu'il entraîne, dans une logique de concurrence mondiale déloyale.

L'histoire de notre pays est intimement liée à celle de notre agriculture. Une assertion qui se vérifie tant d'un point de vue culturel, au regard de l'imaginaire qu'elle convoque, que statistique. Pour rappel, au début des années 1900, près d'un Français sur deux vivait du travail de la terre. Il n'est à ce titre pas étonnant de relever qu'un siècle plus tard, près de 90 % de nos concitoyens annonçaient soutenir le mouvement de contestation, qui s'apparentait à bien des égards à l'expression du « bon sens paysan ».

Car ne nous y trompons pas. Si les agriculteurs se sont massivement mobilisés ces dernières semaines, c'est moins contre l'écologie que contre le dogmatisme idéologique qui en découle. Un dogmatisme d'autant plus insupportable qu'il se nourrit de discours fallacieux.

Les agriculteurs seraient contre les bonnes pratiques de production ? C'est faux. La filière Élevage et viande française est par exemple la première du secteur agroalimentaire à s'être engagée dans une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'Afnor « engagé RSE confirmé ».

Les éleveurs seraient contre le fait de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre /leur impact environnemental ? C'est encore faux. La filière Élevage et viande française s'est engagée à réduire de - 5 MT eq CO<sub>2</sub> ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 en réponse à la planification écologique grâce à différents leviers techniques et à des programmes de recherche novateurs.

Les agriculteurs seraient enfin contre un affichage environnemental sur les produits alimentaires ? C'est évidemment toujours faux. Ils souhaitent que les consommateurs bénéficient de l'information la plus juste et fiable sur la durabilité de leur production. Ils participent même activement à l'expérimentation de sa mise en place, mais s'opposent à la méthode de calcul actuelle basée essentiellement sur l'Analyse du cycle de vie (ACV) qui favorise l'intensification des productions, pénalise les productions à cycle de vie long comme l'élevage herbivore, et ne prend pas en compte les bénéfices écosystémiques de l'élevage herbager français, lequel se concentre principalement sur les pâturages.

En effet, les atouts environnementaux de l'élevage herbager français comparés au mode de production des viandes importées ne sont presque pas pris en considération. Car oui l'élevage rend aussi plusieurs services à la société et aux territoires : la préservation des haies, de la biodiversité, l'entretien des prairies... Avec cet affichage environnemental tel qu'il est conçu aujourd'hui, consommer une viande venue de l'autre bout du monde, élevée avec des normes bien moins exigeantes que les nôtres, constituera un choix identique à celui d'une viande bovine française herbagère. Un paradoxe total !

De façon plus concrète et prosaïque, avec cette méthode de calcul, un steak haché français de bœuf Bio aura un impact presque 1,6 fois plus important qu'un poulet standard brésilien.

Une situation d'autant plus ubuesque qu'en dépit des engagements pris en France au sujet des « clauses miroirs » dans les accords commerciaux, de nombreuses obligations réglementaires ne sont pas imposées de la même manière aux produits importés hors de

l'Union européenne.

Dans un contexte de baisse du cheptel bovin (en 2022 et 2023, la production de viande bovine a enregistré une diminution de 5 % par an), rappelons que l'élevage bovin est l'un des seuls secteurs, avec la forêt et l'agriculture, capable de compenser une partie de ses émissions de gaz à effet de serre par le stockage de carbone dans le sol des prairies pâturées par les animaux. Les accords internationaux de libre-échange qui ouvrent la porte à des viandes produites selon des règles à l'opposé des nôtres sont un non-sens total et pour les consommateurs et pour la garantie de notre souveraineté alimentaire.

En effet, soumettre nos éleveurs, qui travaillent par passion, à une telle concurrence déloyale n'est tout simplement pas acceptable. La logique voudrait plutôt que nos politiques commerciales tendent à les protéger notamment en faisant en sorte d'améliorer leur rémunération qui actuellement, ne leur permet pas de couvrir ne serait-ce que leurs coûts de production. Cela inciterait par ailleurs les nouvelles générations à s'installer, permettant ainsi d'assurer le renouvellement des générations d'éleveurs et la pérennité de notre souveraineté alimentaire.

Loin d'être les fossoyeurs de la préservation de notre environnement et de la qualité de nos assiettes, les agriculteurs et particulièrement les professionnels de la filière Élevage et viande, en sont les premiers défenseurs.

La valorisation de notre modèle d'élevage herbager français, unique au monde, doit être préservé, afin d'éviter la concurrence déloyale avec les autres pays. Un modèle soutenu par les citoyens-consommateurs, bien conscients que se joue ici la défense d'un art de vie et de vivre à la française. En tant que parlementaires, nous serons donc vigilants à ce que la récente promesse de « mieux protéger notre pays et nos agriculteurs avec de vraies mesures miroirs et des clauses de sauvegarde très claires », soit suivie d'actes concrets. ●

## Signataires

Didier Le Gac, député Renaissance du Finistère ;  
Lionel Vuibert, député Renaissance des Ardennes ;  
Justine Gruet, députée LR du Jura ;  
Yannick Neuder, député LR de l'Isère ;  
Joël Giraud, député Renaissance des Hautes-Alpes ;  
Josiane Corneloup, députée LR de Saône-et-Loire ;  
Isabelle Valentin, députée LR de Haute-Loire ;  
Thibault Bazin, député LR de Meurthe-et-Moselle ;  
Loïc Kervran, député Horizons du Cher ;  
Stéphane Travert, député Renaissance de la Manche, présidente de la commission des Affaires économiques ;  
Jean-René Cazeneuve, député Renaissance du Gers, rapporteur général du budget ;  
Pierre Cordier, député LR des Ardennes ;  
Julien Dive, député LR de l'Aisne ;  
Francis Dubois, député LR de Corrèze ;  
Luc Lamirault, député Horizons d'Eure-et-Loir ;  
Pascal Lecamp, député MoDem de la Vienne ;  
David Taupiac, député LIOT du Gers ;  
François Bonhomme, sénateur LR du Tarn-et-Garonne ;  
Bernard Buis, sénateur RDPI de la Drôme ;  
Laurent Burgoa, sénateur LR du Gard ;  
Henri Cabanel, sénateur RDSE de l'Hérault ;  
Guislain Cambier, sénateur UC du Nord ;  
Daniel Chasseing, sénateur LIRT de Corrèze ;  
Raphaël Daubet, sénateur RDSE du Lot ;  
Nathalie Delattre, sénatrice RDSE de Gironde ;  
Gilbert Favreau, sénateur LR des Deux-Sèvres ;  
Sébastien Pla, sénateur SER de l'Aude.